

A.R.J.
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 94, Rue Alfred Sisley
76620 LE HAVRE
503.219.164 RCS LE HAVRE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 17 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept Septembre, à onze heures trente dans les locaux du Cabinet d'Avocat PARTHEMIS ENTREPRISE (LE HAVRE (76600) – 130, Boulevard de Strasbourg).

- Monsieur Frédéric SIEFRIDT

Demeurant au HAVRE (76620) – 18, Rue Jean Bouvier,

Propriétaire de la totalité des CENT (100) parts de DIX (10) euros chacune composant le capital social de la Société A.R.J.,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur Frédéric SIEFRIDT associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Mars 2025 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2025 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 – SIEGE SOCIAL des statuts ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Début de l'Extrait

QUATRIEME DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'associé unique décide de transférer le siège social du HAVRE (76620) – 94, Rue Alfred Sisley au HAVRE (76620) – 18, Rue Jean Bouvier, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 – SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au HAVRE (76620) – 18, Rue Jean Bouvier.

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Fin de l'Extrait

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant et associé unique

Monsieur Frédéric SIEFRIDT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Siefridt', is written over a horizontal line.